

## ASSOCIATION CHASSE ET LIBERTE EN SOLOGNE

### PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

du CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt et deux, le dix septembre à 11h00 heures, le Conseil d'Administration de l'Association Chasse et Liberté en Sologne s'est réuni au Golf de Sully sur Loire, Domaine de Lousseau (45600), sur convocation de son Président.

Il a été établi une feuille de présence signée par chaque administrateur présent, ci-annexée.

Monsieur Marc SENOBLE préside la séance.

Monsieur Eric Asselin exerce les fonctions de secrétaire de séance.

La feuille de présence est certifiée exacte et sincère par le Président de séance et le secrétaire de séance.

Le Président de séance rappelle les questions figurant à l'ordre du jour :

- Changement de fonction au sein du Bureau
- Convocation d'une Assemblée Générale Extraordinaire pour décider la mise en sommeil de l'Association ;
- Pouvoir en vue des formalités.

#### **PREMIERE RESOLUTION – CHANGEMENT DE FONCTION AU SEIN DU BUREAU**

Monsieur Marc Senoble a exprimé son souhait de quitter sa fonction de président de l'Association et se porte volontaire pour occuper le poste de Vice-Président.

Monsieur Eric Grassin a exprimé son souhait de quitter sa fonction de vice- président de l'Association et se porte volontaire pour occuper le poste de Président.

Messieurs Senoble et Grassin déclarent qu'ils ne font l'objet d'aucune interdiction ou incapacité susceptible d'empêcher l'exercice de ces fonctions.

**Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Eric Grassin comme Président de l'Association et Monsieur Marc Senoble comme Vice-Président de l'Association.**

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

**DEUXIEME RESOLUTION - CONVOCATION D'UNE ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE pour MISE EN SOMMEIL DE L'ASSOCIATION**

Le Conseil d'Administration souhaite proposer aux Adhérents la mise en sommeil de l'Association, tel que prévu par les statuts.

Cette proposition sera soumise aux adhérents lors d'une Assemblée Générale Extraordinaire, qui sera convoquée le lundi 10 octobre 2022, à 9h au siège de l'Association, Château de Coulon, à Neuvy-en-Sullias, dont l'ordre du jour sera le suivant :

- Décider la mise en sommeil de l'Association et en fixer les modalités ;
- Désigner Eric Grassin pour effectuer la gestion de l'association pendant cette période ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

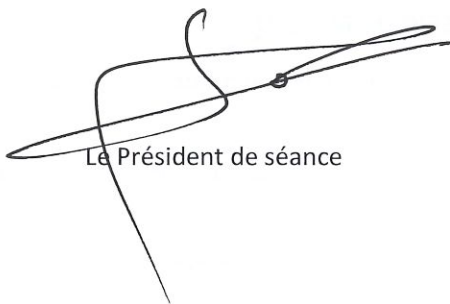
**TROISIEME RESOLUTION – POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES**

Le Conseil confère tous pouvoirs au Président de l'Association pour accomplir toutes formalités nécessaires.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée sous la présidence de Monsieur Marc Senoble.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président de séance et le secrétaire de séance.



Le Président de séance



Le Secrétaire de séance